



## **SOMMAIRE**

<b>1</b>	<b>RESUME NON TECHNIQUE ETUDE DES DANGERS.....</b>	<b>4</b>
<b>1.1</b>	<b>GENERALITES.....</b>	<b>5</b>
1.1.1	<i>RAPPEL SUR LE PROJET.....</i>	<i>5</i>
1.1.2	<i>LES MOYENS DE MAITRISE DES RISQUES A LA SOURCE ET PROBABILITE DE RISQUES.....</i>	<i>5</i>
1.1.3	<i>SOURCE, GRAVITE, CRITICITE &amp; MAITRISE DES RISQUES DU PROJET .....</i>	<i>6</i>
<b>1.2</b>	<b>LES RISQUES IDENTIFIES .....</b>	<b>8</b>
1.2.1	<i>ACCIDENTOLOGIE .....</i>	<i>8</i>
1.2.2	<i>INCENDIE .....</i>	<i>8</i>
1.2.3	<i>CRISE SANITAIRE.....</i>	<i>8</i>
1.2.4	<i>RISQUE DE POLLUTION.....</i>	<i>9</i>
1.2.5	<i>RISQUE D'EXPLOSION .....</i>	<i>9</i>
<b>1.3</b>	<b>RECENSEMENT DES RISQUES D'ACCIDENT .....</b>	<b>10</b>
<b>1.4</b>	<b>CONCLUSION .....</b>	<b>10</b>

Ce dossier d'Autorisation a été rédigé par le  
Services Études de la Chambre d'Agriculture de la Marne  
Complexe Agricole du Mont Bernard – Route de Suippes  
CS 90525 – 51 009 CHALONS EN CHAMPAGNE CEDEX

**EARL VAL'ARGONNE**  
**RESUME NON TECHNIQUE ETUDE DES DANGERS V3**  
**Dossier de Demande d'Autorisation Environnementale**

---

**INDEX DES TABLEAUX**

Tableau n°1 : Echelle de probabilité semi-quantitative .....	6
Tableau n°2 : Risques et mesures prises .....	7
Tableau n°3 : Recensement des risques .....	10

# **1 RESUME NON TECHNIQUE ETUDE DES DANGERS**

**EARL VAL'ARGONNE**  
**RESUME NON TECHNIQUE ETUDE DES DANGERS V3**  
**Dossier de Demande d'Autorisation Environnementale**

---

Le Résumé Non Technique de l'Étude de Dangers résume les risques d'accidents pouvant être rencontrés dans les installations ou du fait du projet faisant l'objet de la demande d'autorisation d'exploiter, les moyens et les méthodes mis en œuvre pour diminuer ces risques.

## **1.1 GENERALITES**

### **1.1.1 RAPPEL SUR LE PROJET**

Le projet d'élevage de volailles de l'EARL VAL'ARGONNE situé sur la commune de BRAUX-SAINT-REMY est soumis au régime des Installations Classées (rubriques 3660-a : Autorisation), ce qui justifie à ce titre une étude des dangers.

Il prévoit la construction et l'exploitation de trois nouveaux bâtiments d'élevage en complément de celui existant, en vue d'élever des poulets de chair pour une activité de production de 160 000 emplacements.

### **1.1.2 LES MOYENS DE MAITRISE DES RISQUES A LA SOURCE ET PROBABILITE DE RISQUES**

En fonction du retour d'expérience de l'établissement, de la nature des installations, des procédés mis en œuvre, des conditions de l'environnement du site et des événements initiateurs recensés, un recensement des dangers potentiels a été élaboré et les moyens de leur maîtrise à la source mis en place par l'exploitation sont détaillés.

Les moyens de maîtrise à la source répondent aux critères suivants :

- Efficacité : L'aptitude du personnel à intervenir doit être en nécessaire adéquation avec le moyen retenu. L'aptitude du personnel repose notamment :
  - o Sur l'organisation des circuits décisionnels (qui intervient dans quel cas),
  - o Sur la formation du personnel,
  - o Sur la qualité de la transmission de l'information.
- Cinétique : Dans un contexte de dynamique accidentelle (c'est-à-dire lors d'un incident, d'un accident ou d'une dérive), le moyen retenu est pertinent si le délai de mise en œuvre est compatible avec la vitesse de déroulement de l'évènement.
- Maintenabilité et testabilité : Le moyen retenu nécessite une opérationnalité à tout moment pour garantir sa performance et à cette fin, elle repose sur une formation régulière des opérateurs et la réitération des tâches de prévention. La vérification de ces médias contribue à valider la performance du moyen (évaluation du personnel, audit, contrôles).

L'échelle de probabilité retenue est semi quantitative permettant de tenir compte des mesures de maîtrise des risques (MMR) et de l'accidentologie constatée à partir des données du BARPI, présentant des résultats statistiquement représentatifs (2686 accidents sur 18 ans pour des installations d'activités similaires ou très proches).

**EARL VAL'ARGONNE**  
**RESUME NON TECHNIQUE ETUDE DES DANGERS V3**  
**Dossier de Demande d'Autorisation Environnementale**

**Tableau n°1 : Echelle de probabilité semi-quantitative**

<b>Classe de probabilité E</b>	<b>Classe de probabilité D</b>	<b>Classe de probabilité C</b>	<b>Classe de probabilité B</b>	<b>Classe de probabilité A</b>
Événement possible mais extrêmement peu probable	Événement possible improbable	Événement improbable	Événement probable	Événement probable Événement courant
L'événement n'a jamais été enregistré (par l'établissement ou par d'autres établissements en France pour lesquels on a pu en avoir connaissance) ET compte tenu des connaissances scientifiques et techniques et des MMR de l'exploitation, il semble peu probable qu'il survienne.	Des événements (moins d'un en 10 ans) ont été enregistrés par l'établissement ou par d'autres établissements en France pour lesquels on a pu en avoir connaissance) ET/OU compte tenu des connaissances techniques et des MMR de l'exploitation, il semble probable qu'un événement survienne moins d'une fois tous les 10 ans.	Des événements (moins d'un par an) ont été enregistrés par l'établissement ou par d'autres établissements en France pour lesquels on a pu en avoir connaissance) ET/OU compte tenu des connaissances techniques et des MMR de l'exploitation, il semble probable qu'un événement survienne moins d'une fois par an.	Des événements ont été rapportés plusieurs fois (au moins une fois par an) (par l'établissement ou par d'autres établissements en France pour lesquels on a pu en avoir connaissance) ET/OU compte tenu des connaissances techniques et des MMR de l'exploitation, il semble probable qu'un événement survienne au moins une fois par an.	Des événements ont été rapportés plusieurs fois (plusieurs fois par an) (par l'établissement ou par d'autres établissements pour lesquels on a pu en avoir connaissance) ET/OU compte tenu des connaissances techniques et de la situation sur le terrain, il semble probable qu'un événement survienne plusieurs fois par an.

### **1.1.3 SOURCE, GRAVITE, CRITICITE & MAITRISE DES RISQUES DU PROJET**

Le tableau page suivante résume, pour chaque risque présent sur le projet d'exploitation de l'élevage, sa source, sa gravité potentielle, sa criticité et la mise en place des mesures pour le maîtriser.

En amont des diverses mesures spécifiques énoncées dans le tableau, sont déjà mis en œuvre et prévus :

- Des consignes générales de sécurité
- Des consignes affichées
- Une formation du personnel
- L'entretien du matériel

**EARL VAL'ARGONNE**  
**RESUME NON TECHNIQUE ETUDE DES DANGERS V3**  
**Dossier de Demande d'Autorisation Environnementale**

**Tableau n°2 : Risques et mesures prises**

Risques	Sources	Classe de probabilité	Gravité	Criticité	Mesures préventives & correctives de maîtrise des risques
<b>Incendie</b>	Bâtiments d'élevage	Classe C improbable	Modérée	Acceptable	Une réserve incendie de 120 m <sup>3</sup> est installée sur le site d'élevage. Les bâtiments sont munis d'extincteurs adaptés au combustibles/comburants. alentours des bâtiments dégagés afin d'assurer un accès facile en cas d'intervention des pompiers. Accès utilisable par les pompiers dans chaque bâtiment.
	Panneaux photovoltaïques	Classe D très improbable	Modérée	Acceptable	Installation ayant fait l'objet d'une mise en service précédée d'un contrôle de conformité (consuel). Centrale photovoltaïque en surimposition limitant le risque de chauffe des panneaux. Installation faisant l'objet d'une maintenance annuelle.
<b>Explosion</b>	Silos de stockage des aliments	Classe D très improbable	Modérée	Acceptable	Distance entre les bâtiments (25 m, 17 m, 11 m). Abords des bâtiments entretenus pour éviter la propagation de flammes. La distance entre les bâtiments et les silos est de 2 m. Système de remplissage des cellules (camion spécifique) limitant le dégagement de poussières. Cellules équipées d'un évent.
	Cuves de stockage de gaz		Grave	Inacceptable	La distance entre les cuves de gaz et chaque bâtiment est de 3 m. Cuves entourées d'une clôture de 2 m équipée d'une porte fermée à clés. Distance entre les bâtiments (25 m, 17 m, 11 m) limitant les effets de flux thermique.
<b>Chutes</b>	Toits des bâtiments	Classe D très improbable	Modérée	Acceptable	Aucun accès aux toits n'est prévu assurant ainsi la prévention. Les cellules de stockage d'aliment volaille sont équipées d'une crinoline.
	Silos d'aliments				
<b>Rejet de matières polluantes</b>	Bâtiments d'élevage	Classe D Très improbable	Modérée	Acceptable	Pas d'engrais solide et liquide stocké sur le site d'élevage de volailles. Pas de produits phytosanitaires stockés sur le site d'élevage de volailles. Produits de désinfection et de nettoyage achetés au coup par coup et stockés dans un local spécifique. Présence d'un groupe électrogène équipé d'un bac de rétention.
<b>Électrocution</b>	Compteur et tableau électrique	Classe C Improbable	Modérée	Acceptable	Nouvelles installations électriques réalisées par un professionnel (conformité à la norme NFC 15-1). Pour les bâtiments existants, visite de contrôle par un électricien agréé.
<b>Accidents de circulation</b>	Circulation sur le site	Classe C Improbable	Modérée	Inacceptable	L'accès au site est suffisamment dégagé pour permettre l'entrée et la sortie en toute sécurité. Il est possible de manœuvrer facilement dans les différents emplacements. Présence d'un plan de circulation à l'entrée du site.
<b>Risques majeurs</b>	Tempête	Classe D Très improbable	Grave	Inacceptable	Les bâtiments, les silos de stockage d'aliment sont bien ancrés dans le sol.
<b>Atteintes à l'hygiène et au bien-être des animaux</b>	Élevage des poulets de chair	Classe D Très improbable	Modéré	Acceptable	Nombre d'animaux par m <sup>2</sup> respectant les normes en vigueur avec une densité de 42 kg/m <sup>2</sup> dans chaque bâtiment. L'eau du forage, équipé d'un clapet anti-retour, sera régulièrement analysée. Animaux sont nourris exclusivement avec des aliments à base de céréales. Chaque bâtiment de volailles fera l'objet d'un nettoyage, d'une désinfection et d'un vide sanitaire entre chaque bande. Les animaux morts sont ramassés chaque jour, et entreposés dans un congélateur en attente du passage de l'équarisseur.

## **1.2 LES RISQUES IDENTIFIES**

### **1.2.1 ACCIDENTOLOGIE**

Une analyse de l'accidentologie dans les activités d'élevage sur presque dix-huit ans, ainsi qu'une synthèse de 2010 sur ce type d'activité met en évidence la prépondérance du risque incendie, suivie du risque de rejets dangereux.

En fonction des différentes opérations et matières susceptibles d'engendrer un risque sur le site, de nombreux moyens de maîtrise du risque (MMR) seront développés par l'EARL VAL'ARGONNE pour réduire le risque en amont et limiter son développement et son intensité en s'appuyant notamment sur :

- Ses compétences initiales et expériences acquises,
- La qualité du matériel employé,
- La maintenance préventive.

En fonction des risques recensés dans l'accidentologie et des MMR, les accidents potentiels présentent une probabilité cotée selon une échelle semi-quantitative mettant en évidence la prépondérance des risques d'incendie d'un bâtiment d'élevage et de la pollution des eaux et du sol.

### **1.2.2 INCENDIE**

Le bâtiment d'élevage présent sur le site comporte des matériaux combustibles, et à ce titre peut être sujet à la déclaration d'un incendie.

La probabilité d'incendie selon le potentiel de danger considéré (foudre, court-circuit...) varie d'un événement improbable à un événement possible mais extrêmement peu probable. La cinétique de propagation de l'incendie serait rapide du fait de la nature des combustibles et de la présence d'animaux vivants. Le risque d'incendie présente une gravité modérée compte tenu des conséquences humaines et matérielles potentielles.

Afin de limiter la survenue de ce risque, les mesures prises par l'EARL VAL'ARGONNE sont les suivantes :

- Vérification périodique des installations électriques,
- Interdiction de fumer signalée par des panneaux d'affichage dans l'ensemble des locaux de l'établissement,
- Contrôles visuels quotidiens du site.
- L'ensemble de ces dispositions permettra de limiter le risque de déclaration d'un incendie au sein de l'établissement.

L'établissement, pour se protéger en cas d'incendie, disposera de moyens adéquats de protection : des extincteurs régulièrement contrôlés (Un extincteur à CO<sub>2</sub> de 3 kg dans chaque sas à proximité de l'armoire électrique, 4 extincteurs à poudre de 6 kg par bâtiment) et une réserve incendie de 120 m<sup>3</sup> présente sur site.

### **1.2.3 CRISE SANITAIRE**

Les principaux risques sanitaires liés à la présence d'un élevage avicole sont la contamination du cheptel par l'influenza aviaire ou les Salmonella.

La probabilité de crise sanitaire selon le potentiel de danger (agent extérieur porteur, malveillance...) correspond à un événement improbable (probabilité qu'un événement survienne moins d'une fois par an). Compte tenu des différentes voies de propagation et des modes de transmission, il apparaît difficile d'établir un scénario et une cinétique du risque de crise sanitaire. Il est raisonnable d'envisager qu'une crise sanitaire présenterait une gravité modérée.

**EARL VAL'ARGONNE**  
**RESUME NON TECHNIQUE ETUDE DES DANGERS V3**  
**Dossier de Demande d'Autorisation Environnementale**

---

Les mesures suivantes, prises sur l'élevage, permettront de limiter les risques de contamination des animaux :

- Les animaux seront alimentés dans un bâtiment fermé, limitant tout contact avec l'extérieur,
- Un vétérinaire sanitaire sera chargé du suivi de l'élevage et assurera la mise en place d'un plan de prophylaxie,
- Les personnes accédant au bâtiment d'élevage effectueront un passage par un sas sanitaire,
- En fin de lot, le bâtiment d'élevage fera l'objet de procédures de nettoyage et de vide sanitaire, permettant la mise en place du lot suivant dans de bonnes dispositions sanitaires.

Ces mesures, mises en place par l'EARL VAL'ARGONNE, permettront de limiter tout risque de contamination des animaux et de l'homme.

### **1.2.4 RISQUE DE POLLUTION**

L'exploitation, pour ses activités, nécessitera l'utilisation de certains produits dangereux à l'égard de l'environnement : produits sanitaires, carburants, etc.

La probabilité de pollution des eaux ou du sol selon le potentiel de danger (défaut d'étanchéité, entraînement accidentel de produits dangereux...) varie d'un événement improbable (probabilité qu'un événement survienne moins d'une fois par an) à un événement très improbable (probabilité qu'un événement survienne moins d'une fois tous les 10 ans). Il est difficile d'envisager un scénario et une cinétique du risque pollution en raison de la spécificité de l'établissement (faibles quantités stockées, origines de déversement limitées). Il est raisonnable d'envisager qu'une pollution présenterait une gravité faible à modérée.

Afin de limiter les risques de pollution sur son exploitation, l'EARL VAL'ARGONNE met en place les mesures suivantes :

- Stockage sur rétention des produits présentant un risque pour l'environnement,
- Produits sanitaires stockés en quantité minimale des besoins et en locaux fermés et isolés,
- Cuve avec bac de rétention pour le stockage carburant intégré au groupe électrogène,
- Stockage du fumier au sein des bâtiments d'élevage pendant la durée de la bande,
- Normalisation du fumier produit,
- Valorisation en épandage des eaux de lavage des bâtiments.

Ainsi, sur le site d'élevage, le risque de pollution sera maîtrisé et limité.

### **1.2.5 RISQUE D'EXPLOSION**

Le risque d'explosion, sur l'élevage, peut être induit par la présence d'un mélange explosible et d'un point chaud.

La probabilité d'explosion selon le potentiel de danger (fuite de gaz, foudre sur silos...) varie d'un événement improbable à événement possible mais extrêmement peu probable. Il est difficile d'envisager un scénario et une cinétique du risque explosion en raison de l'absence de modélisations représentatives des spécificités de l'établissement (élevage de volailles). Il est raisonnable d'envisager qu'une explosion présenterait une gravité modérée.

Les mesures prises par l'exploitant, afin de limiter toute explosion sur son site, seront les suivantes :

- Bâtiments et installations conformes aux exigences réglementaires,
- Interdiction d'apporter des points chauds signalée par un affichage,
- Vérification périodique des installations électriques par un organisme agréé,
- Entretien régulier, permettant d'éviter toute accumulation de poussières.

**EARL VAL'ARGONNE**  
**RESUME NON TECHNIQUE ETUDE DES DANGERS V3**  
**Dossier de Demande d'Autorisation Environnementale**

---

Par ces dispositions, le risque d'explosion sera limité sur le site d'élevage.

### 1.3 RECENSEMENT DES RISQUES D'ACCIDENT

Les risques potentiels recensés sur l'élevage sont récapitulés dans le tableau suivant :

**Tableau n°3 : Recensement des risques**

<b>Types de risques</b>	<b>Localisation</b>	<b>Classe de probabilité</b>
Incendie	Bâtiments d'élevage Panneaux photovoltaïques	Classe C / D Improbable / Très improbable
Explosion	Cuve de stockage de gaz Silos d'aliment et local pesée	Classe D Très improbable
Chutes	Toits des bâtiments Silos d'aliments	Classe D Très improbable
Rejets de matières dangereuses ou polluantes	Produits lessiviels et de désinfection Fuel du groupe électrogène	Classe D Très improbable
Electrocution	Installations électriques	Classe C Improbable
Accidents de circulation	Circulation sur le site	Classe C Improbable
Risques majeurs	Ensemble du site	Classe D Très improbable
Atteintes à l'hygiène et au bien-être des animaux	Bâtiments	Classe D Très improbable

### 1.4 CONCLUSION

Bien qu'ils soient peu probables, les risques d'incendies et d'explosion qui pourrait affecter le site et les populations avoisinantes sont limités par les mesures de prévention.

Par ailleurs, la totalité des installations liées à l'élevage de volailles situées sur la commune de BRAUX-SAINT-REMY est implantée à plus de 100 m des tiers (195 m pour l'existant ; 241 m minimum pour les bâtiments en projet).

Les risques de chute, d'électrocution, d'accident de la circulation sont très improbables au vu des aménagements et mesures prises.

Le risque de rejet de matière polluante est nul du fait de l'absence de substances dangereuses stockées sur les sites.

L'hygiène et le bien-être des animaux seront préservées par le strict respect de la réglementation et le mode d'élevage.

Enfin, les moyens de secours propres et prévus seront suffisants en nombre, en qualité et rapidement mobilisables.

**L'étude des dangers de l'établissement a permis d'identifier les risques présentés par les installations d'élevage de l'EARL VAL'ARGONNE.**

**De nombreuses mesures de prévention et de protection sont déjà présentes. Le niveau de chaque type de risque est mineur.**

**Ces mesures, couplées à la connaissance du risque, doivent permettre d'intervenir rapidement et efficacement en cas d'incident. Les risques seront donc maîtrisés et réduits au minimum sur le site.**